



## Conseil Municipal du 26 juin 2012

### COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h15.

Rappel des points abordés lors du précédent Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2012.

*Pas d'observations, vote à l'unanimité.*

#### **1/ Décisions Modificatives Budget – Sections Fonctionnement et Investissement :**

Afin de réajuster, en dépenses et en recettes, les prévisions du budget primitif, Monsieur BOURMOND, 1<sup>er</sup> adjoint, présente la liste des modifications ci-jointe.

*Approbation à l'unanimité*

#### **2/ Vote des nouveaux statuts de l'Office de Tourisme, Service Public Administratif**

Monsieur Roger LABBE, président du Conseil d'Exploitation du SPA Office de Tourisme présente à l'assemblée les nouveaux statuts de l'organisme.

*Approbation à l'unanimité*

#### **3/ Création de la régie de recettes « Office de Tourisme »**

Monsieur Roger LABBE développe l'idée de l'ouverture d'une régie de recettes au sein de l'Office de Tourisme afin d'assurer l'encaissement des prestations suivantes :

- Produits issus de la vente de cartes postales : 0.30 € pièce pour les particuliers, 0.15 € pour les commerçants (vente en grandes quantités)
- Produits issus de la vente de photocopies :
  - A4 Noir et blanc : 0.20 € la page / Couleur : 0.80€ la page
  - A3 Noir et blanc : 0.40 € la page / Couleur : 1.50€ la page
- Produits issus de la vente du livre historique « Vic la Gardiole » : 10 € pièce
- Produits issus de la vente du guide touristique « Le Petit Futé Sète/Bassin de Thau » 8.95€ pièce
- Produits issus de la vente de balades accompagnées : 3.50 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et nomme Madame TALIBI Fatima titulaire de cette régie*

#### **4/ Fixation des droits de place pour la saison estivale – Exposition de peintres locaux**

Tarification forfaitaire : 10 € pour juillet et août

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition*

## **5/ Création d'un compte épargne-temps**

Monsieur BOURMOND, présente l'intérêt de la création d'un compte épargne-temps au bénéfice des agents de la collectivité ainsi que son fonctionnement.

*Après débat, l'assemblée décide de créer ce compte épargne-temps*

*Vote à la majorité : 12 pour, 1 abstention*

## **6/ Mandat au CDG34 : Procédure de passation d'une éventuelle convention de participation dans le cadre de la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.**

Monsieur le Maire présente les nouvelles mesures applicables par la collectivité au bénéfice des agents, et notamment la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire, et demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et demande à Monsieur le Maire de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale par le biais d'une convention afin de mutualiser les demandes des différentes collectivités et d'obtenir le coût le moins élevé possible auprès des compagnies d'assurance.*

## **7/ Présentation finale du projet d'aménagement ZAC par le titulaire du marché Hérault Aménagement**

Après avoir consulté les dossiers et engagé des discussions,

*Le Conseil Municipal prend acte et décide à l'unanimité de ne pas poursuivre avec la tranche conditionnelle (création de la ZAC) en raison d'un écart de prix trop important entre les vendeurs et l'organisme effectuant le partage foncier.*

**Vu par nous, Maire de la Commune de VIC LA GARDIOLE**

**Pour être affiché le**

**A la porte de la mairie,**

**Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**A Vic-la-Gardiole, le 3 juillet 2012**

**Le Maire,**

**Jean-Pierre DENEU**